

Fiche de pré-inscription à la petite crèche

(Aux 4 mois révolus de grossesse)

Date de dépôt de la demande :

Reçue par :

Ce document ne vaut pas admission.

Il permet de présenter votre demande à la commission d'attribution des places (courant mars).

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
	☐ Mère ☐ Père ☐ Tutrice, Tuteur	☐ Mère ☐ Père ☐ Tutrice, Tuteur
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Tel.		
E-mail		
N° CAF		
Situation professionnelle	☐ en activité ☐ temps plein ☐ temps partiel ☐ en activité à la mairie de Semoy ☐ à la recherche d'un emploi ☐ étudiant ou en formation professionnelle ☐ congé parental (date de fin :.....) ☐ autre	☐ en activité ☐ temps plein ☐ temps partiel ☐ en activité à la mairie de Semoy ☐ à la recherche d'un emploi ☐ étudiant ou en formation professionnelle ☐ congé parental (date de fin :.....) ☐ autre

L'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Enfant porteur de handicap : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez le type de handicap :

Enfant porteur de maladie : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez le type de maladie :

Situation familiale :

Parent isolé : ☐ oui ☐ non

Un des membres de la famille (parent, frère ou sœur) est-il en situation de handicap ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous un autre enfant actuellement accueilli dans la petite crèche ? ☐ oui ☐ non

Accompagnement social : ☐ oui ☐ non

Nombre d'enfants à charge (autres que l'enfant concerné par la pré-inscription) :

NOM	Prénom	Date de naissance

Besoins d'accueil :

Date d'entrée souhaitée :

Accueil régulier

Il s'agit d'un accueil dont le rythme est prévu et organisé de manière régulière. La place de l'enfant est garantie.

Merci de noter les créneaux d'accueil souhaités :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
heure arrivée					
heure départ					

Accueil occasionnel

Les besoins sont ponctuels, généralement de courte durée. L'accueil est possible selon les disponibilités de la structure.

Pièces à fournir :

- Une photocopie du livret de famille (**pages parents et enfant**) ou un extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un justificatif de la ou les situation(s) professionnelle(s)
- Toute(s) autre(s) pièce(s) supplémentaires pour des situations particulières

Nous attirons votre attention sur le fait que faire le choix de la collectivité implique de respecter les obligations vaccinales en vigueur. Si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires, seule une admission provisoire sera possible en crèche. Les responsables de l'enfant ont alors 3 mois pour régulariser la situation. Si les vaccinations ne sont pas pratiquées dans ce délai, l'enfant ne pourra être maintenu en collectivité. (Décret n°2028-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire).

Points importants :

Le besoin d'accueil exprimé doit être conforme

- Au besoin réel
- A la fréquentation réelle

*Seuls les dossiers complets (**fiche de pré-inscription remplie et signée, et toutes les pièces à fournir**) seront étudiés par la commission d'attribution des places.*

Les dossiers sont à déposer à la petite crèche ou sur petitecrechebd@ville-semoy.fr

La naissance doit obligatoirement être confirmée (mairie@ville-semoy.fr ou courrier) dans un délai d'un mois à compter de la naissance de l'enfant.

La commission examine les dossiers de demande et formule ses avis en fonction des places disponibles selon l'âge de l'enfant, les jours sollicités et des critères de la fiche de pré-inscription.

La décision rendue fait l'objet d'un courrier signé par le Maire ou son adjoint(e) en charge de la petite enfance et envoyé à la famille.

Date et signature du ou des responsable(s) de l'enfant :